

AFFAIRE N° 12

INSCRIPTION au budget de 1956 de la subvention de l'Éducation Nationale: 1°) du 3ème acompte pour la construction de l'école de St-François - 2°) des 1er, 2ème, 3ème et 4ème acomptes pour la construction de l'École de la Bretagne n° 1.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Novembre 1956

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit en dates des 28 Août - 17 Septembre et 1 Octobre 1956, titres de paiement n°s 30, 33, 38 et 42 et par avis de crédit n° 3262, la Trésorerie Générale a effectué, au budget de la Commune (Exercice 1956) pour la construction des Écoles dans les écarts, les versements suivants:

3ème acompte pour l'École de St-François	1.375.662
1er acompte pour l'École de la Bretagne n° 1	265.594
2ème acompte	" 645.295
3ème acompte	" 667.921
4ème acompte	" 660.777

Soit:	3.615.249.-
	=====

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'inscription du montant de ces subventions:

En recettes, au chapitre XVI n° 13 3.615.249 F

En dépenses, au chapitre XXXII n° 14 3.615.249 F

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Denis le 20 Décembre 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division Télégr.
Signé: F. J. Gavarni*

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
M. Denis le 21 Décembre 1956
P. le Préfet et J. Denis
le Secrétaire Général
Signé: P. Petit*